



Bureau Veritas Exploitation SAS

PESSAC
BAT A
30 avenue Gustave Eiffel
33600 PESSAC France
Mail : thomas.latournerie@bureauveritas.com

A l'attention de

UNION GROUPEMENTS D ACHATS PUBLICS
16 avenue Pey Berland
33600 PESSAC

Rapport mis à disposition sur le site BVLink
<https://bvlink.bureauveritas.com/>

Copie à M. Jimenez

Rapport de vérification réglementaire en exploitation électricité Relatif aux Etablissements Recevant du Public

ENSMAC BAT A



Intervention du 17/02/2026 au 20/02/2026 (3.0 jours)

Coordonnées du site :
Nom du site : ENSMAC BAT A
Latitude : 44.8008
Longitude : -0.6109



Lieu d'intervention : Bat A
16 avenue Pey Berland
33600 PESSAC

Numéro d'affaire : 8172205
Référence du rapport : 479030161.1.RVRE
Rédigé le : 26/02/2026
Par : Thomas LATOURNERIE, Cyril GASPARD, Younes CHERGUI, Maxime PRAUD
Ce document a été validé par son auteur

Activité de l'établissement : Enseignement supérieur

Date de la précédente vérification : 07/03/2025

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule.....	4
Rappel des obligations de l'employeur.....	4
Actions à mener.....	4
Liste récapitulative des observations issues de la vérification.....	5
Informations administratives.....	7
Classement de l'établissement.....	7
Effectif maximum du public admissible.....	7
Effectif maximum du public admissible.....	8
Effectif maximum du public admissible.....	9
Effectif maximum du public admissible.....	10
Effectif maximum du public admissible.....	10
Effectif maximum du public admissible.....	11
Effectif maximum du public admissible.....	12
Effectif maximum du public admissible.....	13
Effectif maximum du public admissible.....	14
Effectif maximum du public admissible.....	14
Documents communiqués aux vérificateurs.....	15
.....	15
Informations générales.....	16
Textes de référence.....	16
Modalités de la vérification.....	16
Registre de sécurité.....	17
Personne chargée de la surveillance de l'installation.....	17
Nature et étendue de la vérification.....	17
Description sommaire de l'établissement.....	17
Historique des principales modifications.....	20
Installations de sécurité.....	21
Eclairage de sécurité.....	21
LABORATOIRE LCPO (ENSCBP / PLOT N / RDC).....	21
LABORATOIRE GEMBATT (ENSCBP / PLOT E / R+2).....	21
LABORATOIRE TREFLE (ENSCPB / R+1).....	21
PARTIES COMMUNES (ENSCBP).....	21
SALLE DE TP ET D'ENSEIGNEMENT (ENSCBP / PLOT E, N / RDC, R+1, R+2).....	22
LABORATOIRE LCPO (ENSCBP / PLOT N / R+2).....	22
LABORATOIRE LCPO (ENSCBP / PLOT N / R+1).....	22

Sommaire

LABORATOIRE IMS (ENSCBP / PLOT S / R+2).....	22
FOYER ETUDIANTS (ENSCBP / PLOT C / RDC).....	23
SALLE INFO/LABO I2M (ENSCBP / PLOT N / R+2).....	23
Circuits de sécurité autres que l'éclairage.....	23
Avis sur articles.....	25

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité ;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendez-vous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.

Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères \ Pictogrammes			
✓ Sans observation			
✓ 100 % des points vérifiés ✓ 100 % des locaux vérifiés			

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | ENSMAC BAT A

LABORATOIRE LCPO (ENSCBP / PLOT N / RDC)



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

LABORATOIRE GEMBATT (ENSCBP / PLOT E / R+2)



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

LABORATOIRE TREFLE (ENSCBP / R+1)

Laboratoire trèfle

↳ Plot S

↳ **1er étage - Circulation**

Point vérifié	N°	Observation(s)
Locaux et recepteurs électriques	1	Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité. (bloc en face de la salle S1.23)
Code Obs. : CG/260226/160826/0	Date de 1 ^{er} signalement : 17/02/2026	Art. Réf. : EL18



Nota : Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

PARTIES COMMUNES (ENSCBP)



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

SALLE DE TP ET D'ENSEIGNEMENT (ENSCBP / PLOT E, N / RDC, R+1, R+2)



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

LABORATOIRE LCPO (ENSCBP / PLOT N / R+2)

Liste récapitulative des observations issues de la vérification



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

LABORATOIRE LCPO (ENSCBP / PLOT N / R+1)



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

LABORATOIRE IMS (ENSCBP / PLOT S / R+2)



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

FOYER ETUDIANTS (ENSCBP / PLOT C / RDC)



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

SALLE INFO/LABO I2M (ENSCBP / PLOT N / R+2)



Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

Informations administratives

Classement de l'établissement

LABORATOIRE LCPO (ENSCBP / PLOT N / RDC)

Le classement de l'établissement a été indiqué par les services publics.

Désignation (ERP)	Type	Catégorie
LABORATOIRE LCPO	R	2

TYPES	NATURE
L	Salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple.
M	Magasins de vente, centres commerciaux.
N	Restaurants et débits de boissons.
O	Hôtels et pensions de famille.
P	Salles de danse et salles de jeux. <i>(Salles de réunions dans le cas de Monaco)</i>
R	Etablissements d'enseignement, colonie de vacances.
S	Bibliothèques, centres de documentation. <i>(Archives et musées dans le cas de Monaco)</i>
T	Salles d'exposition.
U	Etablissements sanitaires.
V	Etablissements de culte.
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.

TYPES	NATURE
W	Administration, banques, bureaux.
X	Etablissements sportifs couverts.
Y	Musées.
PA	Etablissements de plein air.
CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixe.
SG	Structures gonflables.
PS	Parcs de stationnement couverts.
OA	Hôtels -restaurants d'altitude.
GA	Gares accessibles au public.
EF	Etablissements flottants.
REF	Refuges de montagne.

TYPES	NATURE
GHA	Habitation
GHO	Hôtel
GHR	Enseignement
GHS	Dépôt d'archives
GHU	Sanitaire
GHW1	Bureau (hauteur comprise entre 28m et 50m)
GHW2	Bureau (hauteur > 50m)
GHZ	Habitation comprenant d'autres activités
GHTC	Tour de contrôle
ITGH	Immeuble de très grande hauteur

CATEGORIE	EFFECTIF
1 ^{ère}	Plus de 1500 personnes.
2 ^{ème}	Compris entre 701 et 1500 personnes.
3 ^{ème}	Compris entre 301 et 700 personnes.
4 ^{ème}	Inférieur à 300 sauf 5 ^{ème} catégorie.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 1467

LABORATOIRE GEMBATT (ENSCBP / PLOT E / R+2)

Le classement de l'établissement a été indiqué par les services publics.

Désignation (ERP)	Type	Catégorie
LABORATOIRE GEMBATT	R	2

TYPES	NATURE
-------	--------

TYPES	NATURE
-------	--------

TYPES	NATURE
-------	--------

Informations administratives

L	Salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple.	W	Administration, banques, bureaux.	GHA	Habitation
M	Magasins de vente, centres commerciaux.	X	Etablissements sportifs couverts.	GHO	Hôtel
N	Restaurants et débits de boissons.	Y	Musées.	GHR	Enseignement
O	Hôtels et pensions de famille.	PA	Etablissements de plein air.	GHS	Dépôt d'archives
P	Salles de danse et salles de jeux. <i>(Salles de réunions dans le cas de Monaco)</i>	CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixe.	GHU	Sanitaire
R	Etablissements d'enseignement, colonie de vacances.	SG	Structures gonflables.	GHW1	Bureau (hauteur comprise entre 28m et 50m)
S	Bibliothèques, centres de documentation. <i>(Archives et musées dans le cas de Monaco)</i>	PS	Parcs de stationnement couverts.	GHW2	Bureau (hauteur > 50m)
T	Salles d'exposition.	OA	Hôtels -restaurants d'altitude.	GHZ	Habitation comprenant d'autres activités
U	Etablissements sanitaires.	GA	Gares accessibles au public.	GHTC	Tour de contrôle
V	Etablissements de culte.	EF	Etablissements flottants.	ITGH	Immeuble de très grande hauteur
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.	REF	Refuges de montagne.		

CATEGORIE	EFFECTIF
1 ^{ère}	Plus de 1500 personnes.
2 ^{ème}	Compris entre 701 et 1500 personnes.
3 ^{ème}	Compris entre 301 et 700 personnes.
4 ^{ème}	Inférieur à 300 sauf 5 ^{ème} catégorie.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 1467

LABORATOIRE TREFLE (ENSCPB / R+1)

Le classement de l'établissement a été indiqué par les services publics.

Désignation (ERP)	Type	Catégorie
LABORATOIRE TREFLE	R	2

TYPES	NATURE
L	Salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple.
M	Magasins de vente, centres commerciaux.
N	Restaurants et débits de boissons.
O	Hôtels et pensions de famille.
P	Salles de danse et salles de jeux. <i>(Salles de réunions dans le cas de Monaco)</i>
R	Etablissements d'enseignement, colonie de vacances.
S	Bibliothèques, centres de

TYPES	NATURE
W	Administration, banques, bureaux.
X	Etablissements sportifs couverts.
Y	Musées.
PA	Etablissements de plein air.
CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixe.
SG	Structures gonflables.
PS	Parcs de stationnement couverts.

TYPES	NATURE
GHA	Habitation
GHO	Hôtel
GHR	Enseignement
GHS	Dépôt d'archives
GHU	Sanitaire
GHW1	Bureau (hauteur comprise entre 28m et 50m)
GHW2	Bureau (hauteur > 50m)

Informations administratives

	documentation. (Archives et musées dans le cas de Monaco)				50m)
T	Salles d'exposition.	OA	Hôtels -restaurants d'altitude.	GHZ	Habitation comprenant d'autres activités
U	Etablissements sanitaires.	GA	Gares accessibles au public.	GHTC	Tour de contrôle
V	Etablissements de culte.	EF	Etablissements flottants.	ITGH	Immeuble de très grande hauteur
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.	REF	Refuges de montagne.		

CATEGORIE	EFFECTIF
1 ^{ère}	Plus de 1500 personnes.
2 ^{ème}	Compris entre 701 et 1500 personnes.
3 ^{ème}	Compris entre 301 et 700 personnes.
4 ^{ème}	Inférieur à 300 sauf 5 ^{ème} catégorie.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 1467

PARTIES COMMUNES (ENSCBP)

Le classement de l'établissement a été indiqué par les services publics.

Désignation (ERP)	Type	Catégorie
PARTIES COMMUNES	R	2

TYPES	NATURE	TYPES	NATURE	TYPES	NATURE
L	Salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple.	W	Administration, banques, bureaux.	GHA	Habitation
M	Magasins de vente, centres commerciaux.	X	Etablissements sportifs couverts.	GHO	Hôtel
N	Restaurants et débits de boissons.	Y	Musées.	GHR	Enseignement
O	Hôtels et pensions de famille.	PA	Etablissements de plein air.	GHS	Dépôt d'archives
P	Salles de danse et salles de jeux. (Salles de réunions dans le cas de Monaco)	CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixe.	GHU	Sanitaire
R	Etablissements d'enseignement, colonie de vacances.	SG	Structures gonflables.	GHW1	Bureau (hauteur comprise entre 28m et 50m)
S	Bibliothèques, centres de documentation. (Archives et musées dans le cas de Monaco)	PS	Parcs de stationnement couverts.	GHW2	Bureau (hauteur > 50m)
T	Salles d'exposition.	OA	Hôtels -restaurants d'altitude.	GHZ	Habitation comprenant d'autres activités
U	Etablissements sanitaires.	GA	Gares accessibles au public.	GHTC	Tour de contrôle
V	Etablissements de culte.	EF	Etablissements flottants.	ITGH	Immeuble de très grande hauteur
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.	REF	Refuges de montagne.		

CATEGORIE	EFFECTIF
1 ^{ère}	Plus de 1500 personnes.

Informations administratives

2 ^{ème}	Compris entre 701 et 1500 personnes.
3 ^{ème}	Compris entre 301 et 700 personnes.
4 ^{ème}	Inférieur à 300 sauf 5 ^{ème} catégorie.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 1467

SALLE DE TP ET D'ENSEIGNEMENT (ENSCBP / PLOT E, N / RDC, R+1, R+2)

Le classement de l'établissement a été indiqué par les services publics.

Désignation (ERP)	Type	Catégorie
SALLE DE TP ET D'ENSEIGNEMENT	R	2

TYPES	NATURE
L	Salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple.
M	Magasins de vente, centres commerciaux.
N	Restaurants et débits de boissons.
O	Hôtels et pensions de famille.
P	Salles de danse et salles de jeux. (Salles de réunions dans le cas de Monaco)
R	Etablissements d'enseignement, colonie de vacances.
S	Bibliothèques, centres de documentation. (Archives et musées dans le cas de Monaco)
T	Salles d'exposition.
U	Etablissements sanitaires.
V	Etablissements de culte.
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.

TYPES	NATURE
W	Administration, banques, bureaux.
X	Etablissements sportifs couverts.
Y	Musées.
PA	Etablissements de plein air.
CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixe.
SG	Structures gonflables.
PS	Parcs de stationnement couverts.
OA	Hôtels -restaurants d'altitude.
GA	Gares accessibles au public.
EF	Etablissements flottants.
REF	Refuges de montagne.

TYPES	NATURE
GHA	Habitation
GHO	Hôtel
GHR	Enseignement
GHS	Dépôt d'archives
GHU	Sanitaire
GHW1	Bureau (hauteur comprise entre 28m et 50m)
GHW2	Bureau (hauteur > 50m)
GHZ	Habitation comprenant d'autres activités
GHTC	Tour de contrôle
ITGH	Immeuble de très grande hauteur

CATEGORIE	EFFECTIF
1 ^{ère}	Plus de 1500 personnes.
2 ^{ème}	Compris entre 701 et 1500 personnes.
3 ^{ème}	Compris entre 301 et 700 personnes.
4 ^{ème}	Inférieur à 300 sauf 5 ^{ème} catégorie.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 1467

LABORATOIRE LCPO (ENSCBP / PLOT N / R+2)

Informations administratives

Le classement de l'établissement a été indiqué par les services publics.

Désignation (ERP)	Type	Catégorie
LABORATOIRE LCPO	R	2

TYPES	NATURE
L	Salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple.
M	Magasins de vente, centres commerciaux.
N	Restaurants et débits de boissons.
O	Hôtels et pensions de famille.
P	Salles de danse et salles de jeux. (Salles de réunions dans le cas de Monaco)
R	Etablissements d'enseignement, colonie de vacances.
S	Bibliothèques, centres de documentation. (Archives et musées dans le cas de Monaco)
T	Salles d'exposition.
U	Etablissements sanitaires.
V	Etablissements de culte.
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.

TYPES	NATURE
W	Administration, banques, bureaux.
X	Etablissements sportifs couverts.
Y	Musées.
PA	Etablissements de plein air.
CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixe.
SG	Structures gonflables.
PS	Parcs de stationnement couverts.
OA	Hôtels -restaurants d'altitude.
GA	Gares accessibles au public.
EF	Etablissements flottants.
REF	Refuges de montagne.

TYPES	NATURE
GHA	Habitation
GHO	Hôtel
GHR	Enseignement
GHS	Dépôt d'archives
GHU	Sanitaire
GHW1	Bureau (hauteur comprise entre 28m et 50m)
GHW2	Bureau (hauteur > 50m)
GHZ	Habitation comprenant d'autres activités
GHTC	Tour de contrôle
ITGH	Immeuble de très grande hauteur

CATEGORIE	EFFECTIF
1 ^{ère}	Plus de 1500 personnes.
2 ^{ème}	Compris entre 701 et 1500 personnes.
3 ^{ème}	Compris entre 301 et 700 personnes.
4 ^{ème}	Inférieur à 300 sauf 5 ^{ème} catégorie.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 1467

LABORATOIRE LCPO (ENSCBP / PLOT N / R+1)

Le classement de l'établissement a été indiqué par les services publics.

Désignation (ERP)	Type	Catégorie
LABORATOIRE LCPO	R	2

TYPES	NATURE
L	Salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple.
M	Magasins de vente, centres commerciaux.
N	Restaurants et débits de boissons.

TYPES	NATURE
W	Administration, banques, bureaux.
X	Etablissements sportifs couverts.
Y	Musées.

TYPES	NATURE
GHA	Habitation
GHO	Hôtel
GHR	Enseignement

Informations administratives

O	Hôtels et pensions de famille.	PA	Etablissements de plein air.	GHS	Dépôt d'archives
P	Salles de danse et salles de jeux. <i>(Salles de réunions dans le cas de Monaco)</i>	CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixe.	GHU	Sanitaire
R	Etablissements d'enseignement, colonie de vacances.	SG	Structures gonflables.	GHW1	Bureau (hauteur comprise entre 28m et 50m)
S	Bibliothèques, centres de documentation. <i>(Archives et musées dans le cas de Monaco)</i>	PS	Parcs de stationnement couverts.	GHW2	Bureau (hauteur > 50m)
T	Salles d'exposition.	OA	Hôtels -restaurants d'altitude.	GHZ	Habitation comprenant d'autres activités
U	Etablissements sanitaires.	GA	Gares accessibles au public.	GHTC	Tour de contrôle
V	Etablissements de culte.	EF	Etablissements flottants.	ITGH	Immeuble de très grande hauteur
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.	REF	Refuges de montagne.		

CATEGORIE	EFFECTIF
1 ^{ère}	Plus de 1500 personnes.
2 ^{ème}	Compris entre 701 et 1500 personnes.
3 ^{ème}	Compris entre 301 et 700 personnes.
4 ^{ème}	Inférieur à 300 sauf 5 ^{ème} catégorie.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 1467

LABORATOIRE IMS (ENSCBP / PLOT S / R+2)

Le classement de l'établissement a été indiqué par les services publics.

Désignation (ERP)	Type	Catégorie
LABORATOIRE IMS	R	2

TYPES	NATURE
L	Salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple.
M	Magasins de vente, centres commerciaux.
N	Restaurants et débits de boissons.
O	Hôtels et pensions de famille.
P	Salles de danse et salles de jeux. <i>(Salles de réunions dans le cas de Monaco)</i>
R	Etablissements d'enseignement, colonie de vacances.
S	Bibliothèques, centres de documentation. <i>(Archives et musées dans le cas de Monaco)</i>
T	Salles d'exposition.
U	Etablissements sanitaires.

TYPES	NATURE
W	Administration, banques, bureaux.
X	Etablissements sportifs couverts.
Y	Musées.
PA	Etablissements de plein air.
CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixe.
SG	Structures gonflables.
PS	Parcs de stationnement couverts.
OA	Hôtels -restaurants d'altitude.
GA	Gares accessibles au public.

TYPES	NATURE
GHA	Habitation
GHO	Hôtel
GHR	Enseignement
GHS	Dépôt d'archives
GHU	Sanitaire
GHW1	Bureau (hauteur comprise entre 28m et 50m)
GHW2	Bureau (hauteur > 50m)
GHZ	Habitation comprenant d'autres activités
GHTC	Tour de contrôle

Informations administratives

V	Etablissements de culte.	EF	Etablissements flottants.	ITGH	Immeuble de très grande hauteur
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.	REF	Refuges de montagne.		

CATEGORIE	EFFECTIF
1 ^{ère}	Plus de 1500 personnes.
2 ^{ème}	Compris entre 701 et 1500 personnes.
3 ^{ème}	Compris entre 301 et 700 personnes.
4 ^{ème}	Inférieur à 300 sauf 5 ^{ème} catégorie.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 1467

FOYER ETUDIANTS (ENSCBP / PLOT C / RDC)

Le classement de l'établissement a été indiqué par les services publics.

Désignation (ERP)	Type	Catégorie
FOYER ETUDIANTS	R	2

TYPES	NATURE	TYPES	NATURE	TYPES	NATURE
L	Salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple.	W	Administration, banques, bureaux.	GHA	Habitation
M	Magasins de vente, centres commerciaux.	X	Etablissements sportifs couverts.	GHO	Hôtel
N	Restaurants et débits de boissons.	Y	Musées.	GHR	Enseignement
O	Hôtels et pensions de famille.	PA	Etablissements de plein air.	GHS	Dépôt d'archives
P	Salles de danse et salles de jeux. (Salles de réunions dans le cas de Monaco)	CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixe.	GHU	Sanitaire
R	Etablissements d'enseignement, colonie de vacances.	SG	Structures gonflables.	GHW1	Bureau (hauteur comprise entre 28m et 50m)
S	Bibliothèques, centres de documentation. (Archives et musées dans le cas de Monaco)	PS	Parcs de stationnement couverts.	GHW2	Bureau (hauteur > 50m)
T	Salles d'exposition.	OA	Hôtels -restaurants d'altitude.	GHZ	Habitation comprenant d'autres activités
U	Etablissements sanitaires.	GA	Gares accessibles au public.	GHTC	Tour de contrôle
V	Etablissements de culte.	EF	Etablissements flottants.	ITGH	Immeuble de très grande hauteur
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.	REF	Refuges de montagne.		

CATEGORIE	EFFECTIF
1 ^{ère}	Plus de 1500 personnes.
2 ^{ème}	Compris entre 701 et 1500 personnes.
3 ^{ème}	Compris entre 301 et 700 personnes.
4 ^{ème}	Inférieur à 300 sauf 5 ^{ème} catégorie.

Informations administratives

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 1467

SALLE INFO/LABO I2M (ENSCBP / PLOT N / R+2)

Le classement de l'établissement a été indiqué par les services publics.

Désignation (ERP)	Type	Catégorie
SALLE INFO/LABO I2M	R	2

TYPES	NATURE
L	Salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple.
M	Magasins de vente, centres commerciaux.
N	Restaurants et débits de boissons.
O	Hôtels et pensions de famille.
P	Salles de danse et salles de jeux. (Salles de réunions dans le cas de Monaco)
R	Etablissements d'enseignement, colonie de vacances.
S	Bibliothèques, centres de documentation. (Archives et musées dans le cas de Monaco)
T	Salles d'exposition.
U	Etablissements sanitaires.
V	Etablissements de culte.
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.

TYPES	NATURE
W	Administration, banques, bureaux.
X	Etablissements sportifs couverts.
Y	Musées.
PA	Etablissements de plein air.
CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixe.
SG	Structures gonflables.
PS	Parcs de stationnement couverts.
OA	Hôtels -restaurants d'altitude.
GA	Gares accessibles au public.
EF	Etablissements flottants.
REF	Refuges de montagne.

TYPES	NATURE
GHA	Habitation
GHO	Hôtel
GHR	Enseignement
GHS	Dépôt d'archives
GHU	Sanitaire
GHW1	Bureau (hauteur comprise entre 28m et 50m)
GHW2	Bureau (hauteur > 50m)
GHZ	Habitation comprenant d'autres activités
GHTC	Tour de contrôle
ITGH	Immeuble de très grande hauteur

CATEGORIE	EFFECTIF
1 ^{ère}	Plus de 1500 personnes.
2 ^{ème}	Compris entre 701 et 1500 personnes.
3 ^{ème}	Compris entre 301 et 700 personnes.
4 ^{ème}	Inférieur à 300 sauf 5 ^{ème} catégorie.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible : 1467

Documents communiqués aux vérificateurs

Document	Avis	Référence
Notice de sécurité	Absent	
Plan (schéma unifilaire de l'éclairage)	Absent	
Procès-verbaux des commissions de sécurité	Présent	01/12/2015
Renseignement concernant les installations techniques (rapport RVRAT)	Présent	Alpes controles 22/06/2015
Rapport de vérification de protection contre la foudre	Absent	
Avis et préconisations du service prévention d'incendie et de secours sur le dossier technique de l'installation photovoltaïque en autoconsommation		

Informations générales

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Textes de référence

Arrêté du 25-06-80 modifié - Dispositions particulières aux établissements du 1^{er} au 4^{ème} catégorie

Modalités de la vérification

Informations générales

Nous avons été accompagnés totalement par
M. Xavier, Technicien
M. Société INEO, Technicien

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :
M. Emmanuel GIMINEZ, Sécurité incendie et maintenance immobilière

Registre de sécurité

Visé à l'issue de la vérification
Tenue du registre : Mise à jour

Personne chargée de la surveillance de l'installation

M. Emmanuel GIMINEZ, Sécurité incendie et maintenance immobilière

Nature et étendue de la vérification

Installations vérifiées : Ensemble des installations accessibles et présentées

Origine de l'installation vérifiée : Poste de livraison transformation

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

Description sommaire de l'établissement

LABORATOIRE LCPO

Description bâtiment : Etablissement sur 3 niveaux (RDC et deux étages).

Activité : Etablissement d'enseignement supérieur.

Origine de l'alimentation électrique :

Secondaire d'un (de) transformateur(s) HT/BT – Tension : 410 V

Nombre d'armoire(s) vérifiée(s) : 19

LABORATOIRE GEMBATT

Description bâtiment : Etablissement sur 3 niveaux, RDC et deux étages.

Activité : Salles d'enseignement.

Origine de l'alimentation électrique :



Informations générales

Autres sources : TGBT Parties communes.

Nombre d'armoire(s) vérifiée(s) : 22

LABORATOIRE TREFLE

Description bâtiment : Etablissement sur 3 niveaux, RDC et deux étages.

Activité : Laboratoire de chimie.

Origine de l'alimentation électrique :

Autres sources : TGBT Parties communes.

Nombre d'armoire(s) vérifiée(s) : 12

PARTIES COMMUNES

Description bâtiment : Etablissement sur 3 niveaux (RDC et deux étages).

Activité : Etablissement d'enseignement supérieur.

Origine de l'alimentation électrique :

Réseau public de distribution basse tension – Tension : En souterrain V

Secondaire d'un (de) transformateur(s) HT/BT – Tension : 410 V

Nombre d'armoire(s) vérifiée(s) : 46

SALLE DE TP ET D'ENSEIGNEMENT

Description bâtiment : Etablissement sur 3 niveaux, RDC et deux étages.

Activité : Enseignement supérieur.

Origine de l'alimentation électrique :

Autres sources : TGBT Parties communes.

Nombre d'armoire(s) vérifiée(s) : 47

LABORATOIRE LCPO

Description bâtiment : Etablissement sur 3 niveaux, RDC et deux étages.

Informations générales

Activité : Etablissement d'enseignement supérieur.

Origine de l'alimentation électrique :

Secondaire d'un (de) transformateur(s) HT/BT – Tension : 410 V

Nombre d'armoire(s) vérifiée(s) : 9

LABORATOIRE LCPO

Description bâtiment : Etablissement sur 3 niveaux, RDC et deux étages.

Activité : Etablissement d'enseignement supérieur.

Origine de l'alimentation électrique :

Autres sources : TGBT Parties communes.

Nombre d'armoire(s) vérifiée(s) : 36

LABORATOIRE IMS

Description bâtiment : Etablissement sur 3 niveaux, RDC et deux étages.

Activité : Salles d'enseignement

Origine de l'alimentation électrique :

Autres sources : TGBT Parties communes.

Nombre d'armoire(s) vérifiée(s) : 15

FOYER ETUDIANTS

Description bâtiment : Etablissement sur 3 niveaux, RDC et deux étages.

Activité : Foyer pour élèves.

Origine de l'alimentation électrique :

Autres sources : TGBT Parties communes.



Informations générales

Nombre d'armoire(s) vérifiée(s) : 1

SALLE INFO/LABO I2M

Description bâtiment : Etablissement sur 3 niveaux, RDC et deux étages.

Activité : Etablissement d'enseignement supérieur.

Origine de l'alimentation électrique :

Autres sources : TGBT Parties communes.

Nombre d'armoire(s) vérifiée(s) : 9

Historique des principales modifications

Eclairage de sécurité

LABORATOIRE LCPO (ENSCBP / PLOT N / RDC)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type de luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs
CIRCULATION		Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Non	Diode électroluminescente équipé d'un SATI	C2	

LABORATOIRE GEMBATT (ENSCBP / PLOT E / R+2)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type de luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs
CIRCULATION		Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Non	Diode électroluminescente équipé d'un SATI	C2	

LABORATOIRE TREFLE (ENSCBP / R+1)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type de luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs
LABORATOIRE TREFLE > CIRCULATION		Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Non	Diode électroluminescente équipé d'un SATI	C2	

PARTIES COMMUNES (ENSCBP)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type de luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs
Parties communes		Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Non	Diode électroluminescente équipé d'un SATI	C2	
Parties communes		Anti-panique (Ambiance)	Bloc autonome	Oui	Non	Diode électroluminescente équipé d'un SATI	C2	

Installations de sécurité

SALLE DE TP ET D'ENSEIGNEMENT (ENSCBP / PLOT E, N / RDC, R+1, R+2)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type de luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs
ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT		Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Non	Diode électroluminescente équipé d'un SATI	C2	

LABORATOIRE LCPO (ENSCBP / PLOT N / R+2)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type de luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs
PLOT N > Circulation entrée		Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Non	Diode électroluminescente équipé d'un SATI	C2	

LABORATOIRE LCPO (ENSCBP / PLOT N / R+1)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type de luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs
ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT		Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Non	Diode électroluminescente équipé d'un SATI	C2	

LABORATOIRE IMS (ENSCBP / PLOT S / R+2)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type de luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs
IMS > Plot S > 2ème étage > Circulation		Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Non	Fluorescence de type non permanent équipé d'un SATI	C2	

FOYER ETUDIANTS (ENSCBP / PLOT C / RDC)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type de luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs
Plot C > Foyer des étudiants		Anti-panique (Ambiance)	Bloc autonome	Oui	Non	Diode électroluminescente	C2	
Plot C > Foyer des étudiants		Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Non	Diode électroluminescente équipé d'un SATI	C2	

SALLE INFO/LABO I2M (ENSCBP / PLOT N / R+2)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type de luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs
Plot N > CIRCULATION		Evacuation (balisage)	Bloc autonome	Oui	Non	Diode électroluminescente équipé d'un SATI	C2	

Circuits de sécurité autres que l'éclairage

LABORATOIRE LCPO (ENSCBP / PLOT N / RDC)

Alarme incendie, Surpresseur d'incendie, Désenfumage

LABORATOIRE GEMBATT (ENSCBP / PLOT E / R+2)

Alarme incendie, Surpresseur d'incendie, Désenfumage

LABORATOIRE TREFLE (ENSCBP / R+1)

Alarme incendie, Surpresseur d'incendie, Désenfumage

PARTIES COMMUNES (ENSCBP)

Alarme incendie, Surpresseur d'incendie, Désenfumage

SALLE DE TP ET D'ENSEIGNEMENT (ENSCBP / PLOT E, N / RDC, R+1, R+2)

Alarme incendie, Surpresseur d'incendie, Désenfumage



Installations de sécurité

LABORATOIRE LCPO (ENSCBP / PLOT N / R+2)

Alarme incendie, Surpresseur d'incendie, Désenfumage

LABORATOIRE LCPO (ENSCBP / PLOT N / R+1)

Alarme incendie, Surpresseur d'incendie, Désenfumage

LABORATOIRE IMS (ENSCBP / PLOT S / R+2)

Alarme incendie, Surpresseur d'incendie, Désenfumage

FOYER ETUDIANTS (ENSCBP / PLOT C / RDC)

Alarme incendie, Surpresseur d'incendie, Désenfumage

SALLE INFO/LABO I2M (ENSCBP / PLOT N / R+2)

Alarme incendie, Surpresseur d'incendie, Désenfumage

Nota : les avis sont portés en fonction des éléments accessibles et présentés de l'installation et, le cas échéant, sur les essais et mesures réalisés lors de notre mission. Voir le chapitre « Eléments de l'installation non vérifiable » dans le présent rapport.

Arrêté du 25-06-80 modifié - Dispositions particulières aux établissements du 1^{er} groupe (1 au 4^{ème} catégorie)

S : Satisfaisant **NS** : Non Satisfaisant **SO** : Sans Objet **NV** : Non Vérifiable **PM** : Pour Mémoire

Articles	Libellé	Avis	N° d'obs. (*)
REGLE GENERALE A TOUS LES ERP DU 1er GROUPE			
EL4.4	Conditions requises pour pouvoir poursuivre l'exploitation en cas de défaillance de la source normale.	SO	
EL5.1	Définitions des locaux électriques	S	
EL5.4	Dotation en moyens d'extinction adaptés aux risques électriques	S	
EL5.5	Existence d'un éclairage de sécurité : BAES ou luminaires alimentés par source centrale de sécurité d'une part et BAPI d'autre part.	S	
EL8.3	Ventilation des locaux de batteries (cf. NF C 15-100) et avertissement de coupure des dispositifs de charge pour les batteries de sécurité.	SO	
EL10.4	Obturation des parois traversées	S	
EL11.3	Enseignes et tubes lumineux à décharge : Coupure d'urgence - Les enveloppes doivent être en matériaux M3 ou Ds1, d0 ou résistant au fil incandescent 650°C.	SO	
EL11.4	Dans les locaux accessibles au public, manoeuvre des dispositifs de commande ou protection à plus de 2,5 m ou sous dépendance d'une clé ou d'un outil.	S	
EL11.7	Interdiction d'emploi de fiches multiples.	S	
EL15.3	Tableaux des installations de sécurité	S	
EL17	Report des signalisations au poste de sécurité : coupure dispositifs de charge, défauts d'isolement (EL 14.2 et EL 16.4)	S	
EL18	Maintenance, exploitation (obligation s'imposant à l'exploitant)	NS	1
EC5.3	Appareils d'éclairage mobiles uniquement en appoint. Hors des axes de circulation.	S	
EC6.5	Les appareils d'éclairage doivent être fixes ou suspendus	S	
EC6.6	Interdiction d'utiliser uniquement des lampes à décharge si temps d'amorçage > 15 secondes.	S	
EC7	Etat de veille durant l'exploitation et mise en service en cas de défaillance de l'éclairage normal/remplacement. Alimentation depuis la source de sécurité durant 1 heure au moins. Constitution par batterie centralisée ou blocs autonomes.	S	
EC9.1	Eclairage des indications de balisage par l'éclairage d'évacuation.	S	
EC13	Mise à disposition de lampes de rechange et de la notice descriptive.	S	
EC14.3	Exploitation : Obligation s'imposant à l'exploitant (Périodicité des tests de l'éclairage de sécurité)	S	